

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 16.09.2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 Septembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	<b>P</b>	MASSE Stéphane	<b>P</b>	MOREL Aline	<b>P</b>
HELUIN Pascal	<b>E</b>	ADAM Jean-Marie	<b>P</b>	BEAUDOIN Aurélie	<b>A</b>
DELESQUE Cyrille	<b>P</b>	LEBLANC Isabelle	<b>P</b>	CARPENTIER Jean-Joseph	<b>P</b>
BOUIC Fabienne	<b>P</b>	DELATTRE BUTIN Elodie	<b>E</b>	BARNABE Christian	<b>P</b>
MAILLET Maryline	<b>P</b>	FERAY Patrick	<b>A</b>		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 09.09.2019

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- Présents : 10

- Votants : 11

Secrétaire de séance : M. Jean-Joseph CARPENTIER

Pouvoirs : - M. Pascal HELUIN donne pouvoir à M. Stéphane MASSE

Monsieur le Maire ouvre la séance et interroge le Conseil Municipal sur la bonne réception du PV de la réunion du 11.06.2019 et de la note de présentation du projet éolien du Petit Caux à Ambrumesnil.

Le Conseil Municipal confirme la bonne réception des documents cités ci-dessus.

Monsieur le Maire poursuit en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.06.2019.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.06.2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant le point suivant :

- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour en incluant le point cité ci-dessus.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

## **- Communications du Maire**

1) Maison funéraire : l'ouverture prochaine de la maison funéraire sur le territoire communal entraîne de nouvelles obligations pour la commune. En effet, Monsieur le Maire ou un adjoint devront être présent lors de la fermeture des cercueils afin d'y apposer les scellés et lors de tout départ de corps pour le crématorium.

2) Trail Walker 14.09.2019 : la restauration des spectateurs a été assurée par le restaurant de Top tacos de la commune. 32 équipes ont participé. 86% des équipes ont franchi la ligne d'arrivée en moins de 30h.

3) Projet géographie revisitée DRFIP 76 : il s'agit de réorganiser la gestion des collectivités par les trésoreries. En ce qui concerne notre territoire, ce projet prévoit le transfert, au plus tard au 1er janvier 2022, de la gestion comptable des collectivités dépendant de la Communauté de Communes Terroir de Caux au Service de gestion comptable (SGC) de Montville. Pour les communes dépendant de la CC de la Côte d'Albâtre, elles dépendraient du SGC de Fécamp ou du SGC de Montville. Pour celles dépendant de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville, elles dépendraient du SGC de Barentin ou du SGC de Montville.

Un conseiller aux collectivités locales, sans personnel rattaché, serait basé sur le territoire de chaque communauté de communes (Terroir de Caux, CCCA et Plateau de Caux).

Pour les usagers, des structures d'accueil de proximité dont les conditions de fonctionnement ne sont pas encore arrêtées seraient situées à Luneray, Longueville-sur-Scie, Tôtes, Cany Barville, Fontaine-le Dun, Saint Valéry-en-Caux, Yerville et Doudeville.

En ce qui concerne les établissements médicaux-sociaux (Maison de Retraite de Luneray et EPIFAJ), il est probable qu'ils seront gérés comptablement par la trésorerie de Dieppe qui deviendrait une trésorerie hospitalière mais cela demande confirmation.

4) Département 76 : Mme COTTEREAU informe la commune des aides versées sur la commune du 07.01 au 20.06.2019. Les clubs de tennis, de judo et de football ainsi que le collège, la CCTC, le Comité de jumelage, l'EARL d'Ablemont et la commune (foire du 8 mai) ont bénéficié de subventions.

5) Mail de Mme AUBERT : sa fille Élisa AUBERT (15 ans), scolarisée au collège de Bacqueville en Caux jusqu'alors, a intégré le HAC football dans l'équipe U19 nationale à la rentrée de septembre. Elle va suivre une scolarité en seconde générale au lycée Saint Joseph et être logée au CRJS du Havre. Le CRJS facture 15,50 euros par nuit pour l'hébergement et la restauration, la dépense mensuelle va donc s'élever approximativement pour la famille à 350 euros par mois. A cela vont s'ajouter les frais de scolarité et de nombreux déplacements. Le HAC a négocié pour des frais de scolarité réduits auprès du lycée, mais ne semble pas être en capacité de faire plus en terme d'hébergement. Il existe au HAC un internat de garçons mais pas de structure construite pour les filles. La famille souhaite savoir si la commune a des solutions à proposer afin de pouvoir permettre aux filles d'être en réussite dans un domaine encore très masculin et si un soutien financier de la commune peut être envisagé.

Le Conseil Municipal, à la majorité, ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande de la famille AUBERT.

6) Service Civique : une demande d'agrément a été déposée le 22.08.2019 auprès des services de l'Etat afin d'accueillir un volontaire et de le mettre à disposition du club de football. Celle-ci a été refusée car il n'est pas possible pour une commune de mettre à disposition d'une association un volontaire en service civique. L'association doit elle-même faire une demande d'agrément. A noter : la somme de 127.58 € doit être versée chaque mois au volontaire. Monsieur le Maire propose de verser cette somme mensuellement ou en plus de la subvention annuelle à l'association, si celle-ci obtient l'agrément. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

#### **- Communauté de Communes Terroir de Caux - Rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 24.06.2019 afin de déterminer le montant des transferts de charges 2019 pour toutes les communes de la Communauté de Communes Terroir de Caux sur :

- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES
- GARDERIE
- FPIC
- VOIRIE
- ZONES D'ACTIVITÉS

Il appartient aux communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification du PV de la CLECT du 24/06/2019, de se prononcer sur ce rapport.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 24.06.2019.

#### **- Communauté de Communes Terroir de Caux - Attributions de compensations définitives 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2019 afin de fixer le montant des Attributions de compensation, en tenant compte du rapport de la CLECT du 24 juin 2019.

Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2019 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes intéressées dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°20190721, du 1<sup>er</sup> juillet 2019, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation 2019 calculée selon les modalités de droit commun.

Commune	Rue	Montant fact HT	Montant subvention	Reste à charge CCTC après subv	Montant pris en charge par la CDC 50%	Reste à charge des communes en attributions de compensation Voirie Investissement 2018 comptabilisés en 2019 à 50%
EUROVIA	Bacqueville en Caux	du haras et de l'hippodrome	57 298,50	15 180,70	42 117,80	21 058,90
EUROVIA		hameau d'Ablemont	14 326,00	3 795,54	10 530,46	5 265,23
EUROVIA		Jules Morel	17 530,00	4 644,41	12 885,59	6 442,80
						<b>32 766,93</b>

COMMUNE	MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019	Montant des attributions de compensation Voirie Investissement 2018 comptabilisé en 2019	Montant des attributions de compensation fonctionnement 2019
Bacqueville en Caux	-34 098,89 €	-32 766,93 €	-1 331,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision libre de son Attribution de Compensation pour 2019, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°20190721 du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### - Projet éolien du Pays de Caux à Ambrumesnil

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur la bonne réception de la note de présentation du projet éolien du Petit Caux à Ambrumesnil.

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite les personnes susceptibles d'être concernées personnellement par ce projet à quitter la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal le contenu du courrier de la Préfecture de la Seine Maritime du 17 juin 2019 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et rappelle que le dossier complet du dossier du parc éolien du Pays de Caux est à la disposition du Conseil Municipal. Enfin, conformément à l'article R. 512-20 du code de l'environnement, il précise que le conseil municipal peut faire connaître son avis sur ce projet, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations relatives au projet éolien du Pays de Caux et de l'enquête publique associée grâce à une note jointe aux convocations à la réunion.

Après en avoir délibéré, par : **6 voix Pour, 1 voix Contre et 4 Abstentions**

Le Conseil Municipal rend un avis **Favorable** au projet éolien du Pays de Caux.

### **- Sodineuf - Garantie d'emprunt - Allongement de la dette**

La commune avait garanti certains emprunts de Sodineuf, notamment pour les Résidences Château Morel - La Croix Mangea Là - Scharnebeck. Sodineuf souhaite allonger le remboursement de ces prêts de 10 ans et par conséquent doit obtenir l'accord de la commune en sa qualité de garant.

Le Conseil Municipal décide à la Majorité (une abstention) de donner son accord pour l'allongement de la durée de remboursement des prêts de SODINEUF pour lesquels la commune s'était portée garant.

### **- Nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Mme Virginie CANU ayant obtenu son concours d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en juin 2019, Monsieur le Maire propose de la nommer dans ce nouveau grade à compter du 01.10.2019.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **- Seine Maritime Attractivité - Adhésion 2019/2020**

Bien que le coût de cette adhésion soit supporté par la CCTC, il appartient à chaque commune membre de la CCTC d'adhérer ou non à titre individuel afin de bénéficier de l'accompagnement de Seine Maritime attractivité dans ces projets.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à titre individuel à Seine Maritime Attractivité.

### **- Sodineuf - Ventes de parcelles - Résidence les Lilas et Scharnebeck**

Concernant la Résidence Les Lilas, le terrain d'emprise de la résidence a été mis à disposition de Sodineuf par bail emphytéotique. Sodineuf doit préalablement à la vente de ses logements, se rendre propriétaire des parcelles AI 247 (hors voiries).

Sodineuf sollicite la vente par la commune pour l'euro symbolique. Les frais d'acte notarié ainsi que le géomètre seront à la charge de Sodineuf.

Sodineuf propose que la commune prenne également Me LAMBELIN, notaire à Dieppe pour rédiger l'acte de vente.

Le 26.03.2019, le Conseil Municipal s'était prononcé contre la mise en vente par SODINEUF des logements de la Résidence des Lilas. Il s'oppose donc aujourd'hui à la vente de la dite parcelle, à l'unanimité.

Concernant le Résidence Scharnebeck, à l'occasion de la mise en vente des logements, une division parcellaire a été réalisée afin de faire correspondre les limites parcellaires aux limites de propriétés. Une parcelle de 7 m<sup>2</sup> reste appartenir à la commune.

Sodineuf sollicite la vente par la commune pour l'euro symbolique. Les frais d'acte notarié ainsi que le géomètre seront à la charge de Sodineuf.

Sodineuf propose que la commune prenne également Me LAMBELIN, notaire à Dieppe pour rédiger l'acte de vente.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente à l'euro symbolique de la parcelle de 7 m<sup>2</sup> citée ci-dessus mais décide de faire appel à Maître GIORGI.

### **- Frelons asiatiques - Aide financière**

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de verser une aide de 50 € aux propriétaires sur présentation de justificatif de destruction de nids et à condition qu'ils justifient par une photo avoir pris des mesures préventives par l'installation de pièges. Dans la pratique, un habitant est venu déposer le justificatif de paiement pour la destruction du nid et il ne lui restait que 49 € à charge. Pour la vérification, il s'avère que la personne peut déposer une photo trouvée sur internet et que les agents n'ont aucun moyen de vérification.

Le Conseil Municipal supprime donc l'obligation de présenter un justificatif de piégeage et précise que le remboursement se fera jusqu'à concurrence de 50 € sur présentation d'une facture acquittée.

## **- SDE76 - Modification des statuts**

Lors de sa séance du 21.06.2019, le SDE 76 a modifié ses statuts afin de sécuriser ses compétences actuelles, de prendre de nouvelles missions et de pouvoir accueillir de nouvelles collectivités. La commune doit maintenant émettre un avis sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SDE 76.

## **- Transports scolaires des lycéens Bacquevillais - Année scolaire 2019/2020**

Pour cette année scolaire 2019/2020, la Région a facturé 125 € aux familles, contre 130 € l'année scolaire passée.

Le Conseil Municipal, afin d'aider les familles Bacquevillaises, décide à l'unanimité de rembourser 50 € aux familles pour le transport scolaire des lycéens Bacquevillais pour l'année scolaire 2019/2020.

## **- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières »**

1) Circulation Rue de la Grange Dimière - Hameau de Pierreville : une demande de mise en sens unique de la Rue du Tilleul vers la Sente aux Bois a été transmise à la Commission. Considérant les contraintes économiques et l'utilisation faite dans cette rue par les riverains, la Commission propose de la laisser en l'état. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

2) Parking Logement ancienne Ecole de Pierreville : la Commission propose de changer l'entrée principale, celle-ci se fera par la Rue du Tilleul. L'accès actuel sera condamné par une clôture et un portillon pour permettre le remplissage de la cuve à fuel. Le stationnement des locataires sera ainsi interdit sur le parking. Des aménagements seront réalisés par les agents communaux afin de permettre aux locataires de stationner dans leur parcelle et le garage sera reconstruit et agrandi. La porte d'entrée du logement sera vérifiée. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3) Circulation Résidence La Croix Mangea Là : la CCTC demande la possibilité d'accéder au futur lotissement par la Route d'Ablemont, ce qui suppose de traverser la Résidence La Croix Mangea Là. La Commission rappelle qu'à l'origine du projet de construction de la Résidence La Croix Mangea là, cette possibilité avait été prévue. Au vu des informations transmises par la CCTC, scénario 4, la CCTC propose que l'accès via la Résidence La Croix Mangea Là se fasse exclusivement en sens unique (de la Résidence La Croix Mangea Là vers le futur Lotissement). La Commission demande que cette voirie soit aménagée en zone 30, sur la voirie existante. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise la CCTC à prévoir l'accès au futur lotissement via la Route d'Ablemont dans les conditions citées ci-avant.

4) Travaux Cegelec - Rue du Président Coty : Suite aux réserves émises par la commune sur la réception de chantier, CEGELEC est en train d'intervenir afin de remettre en état les pelouses.

Monsieur MASSE précise que dans le même temps CEGELEC reprendra les caniveaux Rue du Tilleul à Pierreville.

## 5) Devis AXIMUM Rue Dr Etienne Bourgoix et Route d'Ablemont (RD 123) :

RD 149 Rue du Dr Bourgoix :	- Bandes rugueuses :	588 € TTC
	- Signalisation zone 30 :	2 028 € TTC
Route d'Ablemont :	- Cheminement piétons :	1 771.20 € TTC
Rue du Président Coty :	- Panneau Entrée de Ville :	522 € TTC

Soit un total de 4 909.20 € TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces devis et demande à la Commission de revoir les panneaux indiquant l'église Saint Pierre.

6) SDE 76 - Programmation 2020 : la Commission propose de réaliser les travaux de la Rue des Ecussons ainsi qu'une extension du réseau pour les locaux d'accueil collectif de mineurs et les vestiaires du tennis couvert. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget 2020.

	<b>Part Communale</b>	<b>Part récupérable via le FCTVA</b>	<b>Part SDE</b>	<b>Coût global</b>
<b>Rue des Ecussons</b>	92 256.62 €	15 922 €	177 635.38 €	269 892 €

7) Chemins Ruraux n°19 et n°54 de la commune rattachés au Chemin Rural n°19 de Lammerville : la commune de Lammerville a pris un arrêté afin d'interdire définitivement la circulation aux véhicules à moteur sur le Chemin Rural n°19 lui appartenant et sollicite la commune de Bacqueville en Caux afin qu'elle fasse de même pour les chemins ruraux n°19 et n°54 lui appartenant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre un arrêté en ce sens et en transmettra copie à la commune de Lammerville.

8) Rue Augustin Mouquet : EUROVIA effectue actuellement les travaux portés par le marché de la CCTC (suppression des bordures et création d'un trottoir et de places de stationnement).

9) Skate Parc : la Commission propose de le déplacer au niveau du parking de la salle de musculation. Elle se rendra sur place afin de finaliser ce dossier. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et demande que l'installation soit vérifiée par un bureau de contrôle une fois réinstallée.

10) Urbanisation du Centre Bourg - Voiries - Contrat de Territoire porté par la CCTC : La Commission avait déposé un dossier concernant les rues suivantes : Route Neuve - Rue du Clos de l'Aiglerie - Route de Dieppe - Place du Général de Gaulle suite à l'étude faite par Mme SANNIER, Quartier Libre et l'estimatif du bureau d'études VIATECH. Le dossier a été retenu dans le cadre du contrat de territoire porté par la CCTC : 286 662 € HT de travaux étaient estimés, la commune pourrait bénéficier l'aide financière de 20% de l'Etat, de 20% de la Région et de 20% du Département soit un total de subvention de 171 996 € et un reste à charge de 114 666 €

Une réunion sur site afin de préciser le projet sera organisée en présence du bureau d'études, de la direction des routes, de la CCTC, de Mme GOMEZ du Département et de la commune.

11) Rue de l'Hippodrome : la Commission devra se rendre sur site afin de vérifier l'état des grilles d'évacuation d'eau.

12) Route Neuve : la Commission propose que du sable de Vignat soit mis sur les trottoirs par les agents communaux afin de les rendre plus praticables en attendant la réalisation des travaux cités en point 10). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

#### **- Commission « Travaux - Bâtiments »**

1) Projet de création de locaux d'accueil collectif de mineurs et de vestiaires pour le tennis couvert : Une relecture du projet a été faite lors de la réunion du 11.09.2019. Des modifications ont été faites au niveau de la clôture, du Skate Park et de l'éclairage extérieur. Ainsi, la réalisation d'une plateforme en bitume pour le nouvel emplacement prévu près de la salle de musculation sera prévu au marché. La consultation sera lancée sous 10 jours.

2) Logement de Pierreville - Aile gauche : devis de l'entreprise DELAMOTTE pour le démontage et le remplacement de la gouttière et de 3 rangs d'ardoises. Le Conseil Municipal demande à la Commission de fournir d'autres devis. Les entreprises RENAULT et LAMOUR seront contactées.

3) Bibliothèque : les travaux au niveau du plafond ont été réalisés la semaine passée et l'entreprise DELAMOTTE interviendra au niveau de la couverture en Novembre 2019.

4) Gendarmerie Nationale - Maintenance des portes et portails : la Gendarmerie Nationale sollicite la prise en charge de cette maintenance pour la caserne de Bacqueville en Caux par la commune à compter du 01.01.2020 afin de réduire les délais d'intervention. Cette maintenance incombant au locataire, toute prestation induite ferait l'objet d'une régularisation sur les charges locatives lors de l'apurement annuel au vu d'une copie de la facture. Réponse attendue pour le 25.09.2019 par courrier. En cas d'accord du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite que soit stipulé dans le courrier de réponse que la demande émane de la Gendarmerie Nationale et non de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et valide la proposition de Monsieur le Maire.

#### - Commission « Eau - Assainissement - Urbanisme »

1) Réseau Incendie - Rue aux Loups : Le bureau d'études AQUAENVIRO en charge du dossier propose le planning suivant :

- Finalisation des dossiers de consultation	semaine 41 (07.10.2019)
- Consultation	semaine 42 (14.10.2019)
- Remise des offres	semaine 46 (12.11.2019)
- Analyse des offres et négociations	semaine 47 (18.11.2019)
- Choix	semaine 48 (25.11.2019)

2) Taxe d'aménagement : dans la délibération prise en 2017, il est noté « pour l'année 2017 ». Si cela n'a pas posé problème jusqu'à aujourd'hui, il est toutefois judicieux de la reprendre sans se limiter à l'année en cours. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer sur son territoire **à compter du 01.01.2020**, un taux de 3% pour la Taxe d'Aménagement, d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

#### - Commission « Finances »

1) Point sur l'utilisation des budgets :

Ceux de l'eau, de l'assainissement et du CCAS sont quasi-équilibrés entre recettes et dépenses.

Celui de la commune comporte plus de dépenses (1 258 865€, soit 37 % de la prévision budgétaire) que de recettes (805 570€ soit 24 % du budget). L'an dernier à la même période, la situation était comparable avec 915 953€ de dépenses (30% du budget) et 356 991€ de recettes (12% du budget).

2) Demande d'aide financière des Pompiers de Bacqueville en Caux : leur caserne est actuellement en cours de réorganisation et ils souhaitent aménager une cuisine à l'étage. Ils présentent un devis de Brico Dépôt de 842.70 € TTC et sollicitent une participation de la commune. La commission propose de prendre 50% de cette somme à sa charge. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Fixation du loyer du logement libéré Ancienne école de Pierreville : La commission propose de le porter au même montant que celui de l'autre logement de l'ancienne école de Pierreville, soit 586,26 € par mois. Il est aussi proposé d'y donner un accès par la Rue du Tilleul, indépendant de celui de la salle de réunions. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

4) Communauté de Communes Terroir de Caux - Attributions de compensation 2018 : les attributions de compensation dues au titre de l'année 2018 à la CCTC n'ont pas été réglées en 2018 et non pas été prévues au budget 2019. Monsieur le Trésorier, considérant la situation comptable de la commune à ce jour, propose de prendre la décision modificative de budget suivante :

Chapitre 11 Charges à caractère général	
Article 615221 Bâtiments publics	- 29 000 €
Chapitre 022 Dépenses Imprévues	- 15 000 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	
Article 73928 Attributions de compensation	+ 44 000 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

5) SDE 76 - Financement Travaux Rue du Château Maigret : proposition du Crédit Agricole

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 58 998.40 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt :	58 998.40 €
Taux actuel :	0.65 %
Durée du crédit :	9 ans
Modalités de remboursement :	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	0 €

Financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA

Montant :	17 968.00€
Taux :	0.45 %
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	annuel
Avec paiement du capital in fine.	
Frais de dossier :	0 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition de prêt du Crédit Agricole.

**- Commission « Logement »**

1) Logement libre Résidence Les Prés C14 (Type 3) anciennement occupé par Mme Stéphanie GUERACH : la Commission a transmis à Sodineuf les dossiers suivants : M. Ludovic CATEL, Mme Edith CORDIER et Mme Sophie FERON.

2) Logement Ancienne Gendarmerie : Mme Louison DELABRIERE et M. Jérémy DRAGEE semblent intéressés. Location à compter du 01.01.2020.

Le montant du loyer, payable d'avance, est fixé à 469,43 € par mois.

Le bail sera établi par Me GIORGI, notaire à Bacqueville en Caux, en présence de Monsieur le Maire ou de Mme Aline MOREL, Adjointe au Maire, à qui Monsieur le Maire donne tout pouvoir pour signer le dit bail. L'état des lieux sera réalisé par Me AUBERT, Huissier de justice à Auffay.

Un dépôt de garantie d'un mois sera demandé au locataire à la signature du bail ainsi qu'un garant. Les frais de bail seront supportés à hauteur de 50% par le locataire et à hauteur de 50% par la commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Logement Ancienne école de Pierreville : M. et Mme GARRIONE ont donné congé de leur logement au 30.09.2019. Mme Alison CARLUS et M. Kévin MOREL semblent intéressés, mais les frais de notaire pourraient les bloquer. Location à compter du 01.01.2020 en fonction de la fin des travaux.

Le montant du loyer, payable d'avance, est fixé à 586.26 € par mois.

Le bail sera établi par Me GIORGI, notaire à Bacqueville en Caux, en présence de Monsieur le Maire ou de Mme Aline MOREL, Adjointe au Maire, à qui Monsieur le Maire donne tout pouvoir pour signer le dit bail. L'état des lieux sera réalisé par Me AUBERT, Huissier de justice à Auffay.

Un dépôt de garantie d'un mois sera demandé au locataire à la signature du bail ainsi qu'un garant. Les frais de bail seront supportés à hauteur de 50% par le locataire et à hauteur de 50% par la commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Bail Gendarmerie : Le montant actuel du loyer était de 19 985 €. La DGFIP avait dans un premier temps souhaité diminuer le montant du loyer. Face aux travaux réalisés, le loyer est finalement fixé à 20 313.51 € par an. Il faut noter que le loyer sera revalorisé de façon triennale en fonction de l'indice ILAT (Indice des loyers des activités tertiaires).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail à compter du 01.03.2019 pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 20 313.51 €.



5) Vente de logements appartenant à Sodineuf : Après la mise en vente des logements de la résidence Scharnebeck et de la Résidence des Lilas, la Préfecture informe le Conseil Municipal que SODINEUF envisage la vente des 19 pavillons de la Résidence Jean Poulain. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour notifier une éventuelle opposition à ce projet de cession. Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à la Préfecture afin de lui signifier qu'il n'existe pas de résidence Jean Moulin sur la commune.

6) Visite annuelle des logements communaux : la Commission effectuera cette visite le 21.09.2019 de 9h à 13h.

#### **- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture »**

1) Foire Agricole : la Commission propose au Conseil Municipal de modifier la disposition des stands afin de sécuriser l'organisation de la Foire Agricole en installant des poteaux ronds et des chaines. Un devis a été demandé aux établissements DAVID : 1 848.38 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette nouvelle organisation et décide d'inscrire cette dépense au budget 2020.

2) Comité Consultatif : Mme Marie-Annick LEFEBVRE souhaite intégrer la commission. Les membres de la Commission ont émis un avis favorable. Le Conseil Municipal accepte cette demande.

3) Feu d'artifice : le feu s'est très bien passé. Coût total : 3 934 € (3 800 € TTC pour le feu et 138 € pour les repas des majorettes « les étoiles filantes »). M. Jean-Joseph CARPENTIER remercie l'ensemble des membres de la commission ainsi que les agents communaux.

La Commission propose d'attribuer une subvention de 100 € aux Majorettes « Les étoiles filantes » pour leur intervention. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Sonorisation de Noël : à la demande de l'Union Commerciale Bacquevillaise, la Commission propose que la sonorisation fonctionne lors de la quinzaine de Noël. Devis : 3 209,01€ TTC. La Commission propose de son côté de faire fonctionner la sono, sous la responsabilité d'un élu, également le dimanche matin, le mercredi matin, le 8 Mai, au Marché de Noël et lors des foires à tout ou autres manifestations organisées par les associations. Le Conseil Municipal demande que le devis soit réétudié et décide d'inscrire cette dépense au budget 2020.

5) Règlement du Marché hebdomadaire : La Commission propose d'instaurer le règlement ci-joint. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission. Le Conseil Municipal demande que l'accès piéton soit réétudié par la Commission et la Commission « Travaux - Voiries, Cimetières » suite à la mise en place des chaines en remplacement des barrières de police.

6) Règlement des prêts de tables, bancs, barrières, barnums : La Commission propose un règlement pour les associations et un règlement pour les particuliers (documents ci-joints). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

7) Cirque : du fait du déménagement du skate parc sur le parking de la salle de musculation, la commission propose de ne plus accueillir de cirque sur la commune à compter de 2020 en raison du manque de place et pour des raisons de sécurité. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

#### **- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage »**

1) Maisons Fleuries : La Commission a parcouru la commune et ses hameaux et a sélectionné 15 maisons. Elles seront toutes primées : 1<sup>er</sup> prix 50€ - 1 personne, 2<sup>ème</sup> prix 30€ - 2 personnes, 3<sup>ème</sup> prix 20€ - 5 personnes, 4<sup>ème</sup> prix 15€ - 4 personnes, 5<sup>ème</sup> prix 10€ - 3 personnes. Soit un total de 300€ alloués. La photo de chaque maison sera encadrée et remise à chaque habitant en plus de leur prix. Le Conseil Municipal décide de programmer la remise des prix au 16.11.2019 à 17h.

2) Fleurissement de la Commune : La Commission souhaite remercier les agents communaux et les deux bénévoles pour le travail accompli et propose au Conseil Municipal d'offrir un bouquet de fleurs aux deux bénévoles, lors de la remise des prix des Maisons fleuries. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Comité de jumelage : la délégation de Scharnebeck accompagnée de Monsieur le Maire de Scharnebeck, séjournera sur la commune du 3 au 6.10.2019 pour le 45<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre les deux communes. L'accueil se fera à la Mairie le 03.10.2019 à 10h. Monsieur le Président du Comité de Jumelage sollicite la commune pour l'organisation du vin d'honneur. Il précise qu'une soirée franco-allemande aura lieu le 05.10.2019 à partir de 18h30, salle des fêtes. Le Conseil Municipal organisera le vin d'honneur comme chaque année.

#### **- Commission « Sports - Jeunesse - Conseil Municipal des jeunes »**

1) Forum des associations du 31.08.2019 : 11 associations étaient présentes de 8h30 à 13h30 (judo, tennis, basket, football, théâtre, comité de jumelage, pompiers, danse, AMCB, Comité de Jumelage, Kung Fu) et le public était au rendez-vous.

#### **- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet**

1) Bulletin municipal d'octobre : Il est en cours de rédaction. Les responsables de commissions ont jusqu'au 20.09.2019 pour transmettre les informations qu'ils souhaitent faire paraître.

2) Plan de la ville : Cela a traîné chez INFO COM éditions. Le commercial a été relancé en juin et août 2019. Fin Août, une première ébauche de plan a été transmise et la Commission travaillera sur ce dossier le 17.09.2019.

3) Site internet : Sa consultation poursuit sa progression avec une moyenne de 200 visiteurs par jour sur le dernier mois.

#### **- Questions diverses**

1) Randonneurs : les cartes IGN n'étant pas à jour, de nombreux randonneurs se retrouvent sur des terrains privés, notamment sur la propriété de M. ROPARS. Certains en sont très contrariés et demandent à la commune de faire le nécessaire. Le Conseil Municipal les invite à prendre contact avec la Fédération Départementale des Chemins de Randonnées.

2) Chemin de la Croix Mangea Là : suite au constat du manque d'étanchéité de la canalisation installée par l'entreprise SAFFRAY, le Conseil Municipal souhaite que le dossier soit consulté afin de vérifier la date de réception des travaux et faire jouer la garantie décennale.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 14.10.2019 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.